



Ma JDC en ligne !

16 ans, chaque jeune Quevillais doit se faire recenser.

Publié le 04 mars 2021



Pour se faire recenser, il faut se présenter au service de l'État civil sur rendez-vous et présenter sa carte d'identité et livret de famille. Une fois cette étape réalisée, une attestation de recensement vous est remise. Cette attestation est nécessaire dans certaines démarches, notamment à l'inscription au baccalauréat ! Une fois recensé, une convocation vous est envoyée pour réaliser la journée de défense et citoyenneté. En raison des conditions sanitaires, les JDC en présentiel sont suspendues et remplacées par des sessions en ligne. Pour en savoir plus, connectez-vous sur l'espace jeune du site majdc.fr avec les identifiants et mot de passe remis avec la convocation !

> majdc.fr 